Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1240

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Le système D ou la servitude

On les rencontre de temps à autre, les gens débrouillards, qui racontent comment ils gagnent de l'argent de poche avec un petit commerce annexe, avec des pneus, des bijoux faits à la main, des fourrages qu'ils achètent et qu'ils revendent. Ils se heurtent au système, qui pénalise les petits indépendants et ceux qui affichent des velléités non conformes, hors du salariat et des entraves administratives.

BEAT KAPPELER
économiste, journaliste indépendant

Même à la campagne, on tombe sur des fermes entourées de carcasses de voitures, témoins de l'effort d'un paysan pour échapper au carcan des prix et des quantités imposés par la politique agricole.

Ces gens débrouillards jouissent de ces petits gains annexes beaucoup plus que de leur gagne-pain normal – c'est une part de leur liberté. Malheureusement, cette liberté est restreinte de tous les côtés. Tout s'unit pour l'interdire: autorités, lois, employeurs, syndicats. De quelle manière? La loi et les contrats de travail imposent en effet des limites à ces activités hors profession. Il faut conserver sa force de travail pour l'emploi principal. On limite les heures supplémentaires; les organisations professionnelles les supprimeraient si elles le pouvaient. On impose également la renonciation à tout ce qui pourrait concurrencer le travail principal. Le «droit au travail» ne joue que dans un sens.

Les impôts, ensuite, frappent plus durement les employés qui ont des gains annexes, la progressivité des taux aidant. Ensuite, l'écrasante majorité des Suisses vit dans des logements loués, qu'il ne faut pas risquer d'abîmer par une quelconque activité. L'aménagement du territoire entérine la séparation sclérosée entre les zones d'habitation et le travail. Et le porte-à-porte, le petit commerce de rue sont également restreints. On ne veut vraiment pas du citoyen débrouillard.

Assistés et technocrates

A cause de cette multitude d'obstacles, l'immense majorité des Suisses, des Européens, n'ont plus la maîtrise de leur revenu; ils ne peuvent pas le faire varier à leur gré. Ils sont enfermés dans un système institué et ne sauraient organiser leur propre vie économique.

La plupart des personnes actives n'ont plus, comme dans les années 40 ou 50, où l'on vivait majoritairement dans les villages, d'influence directe sur leur gain.

On s'est habitué à l'idée que l'existence économique du salarié se borne à la consommation, à des futilités, finalement, et relève de peu de responsabilité.

La société a perdu ses ressorts, les individus indépendants et débrouillards.

La société se divise ainsi en assistés et en technocrates du social. Aujourd'hui la moitié des Suisses (et des Européens) est assistée sous une forme ou une autre par l'Etat.

C'est pourquoi il n'y a probablement plus de chance de réforme de fond de l'Etat providence. On le voit en France, aux Etats-Unis, en Suisse. La vitalité économique et intellectuelle de ces vieux pays industrialisés s'en trouve définitivement entachée. Il y aurait trop de choses à changer.

Pour une plus grande autonomie

On devrait concevoir le «droit au travail» dans le sens d'une autonomie plus grande des salariés, même si cela semble aller à l'encontre des firmes qui les emploient, à l'encontre des lois et des accords qui entravent leur liberté d'action. Il faudrait avoir des taux d'imposition qui ne traitent pas les débrouillards comme de vilains spéculateurs (si l'on construit sa propre maison, on est imposé sur ce travail!). Il faudrait instaurer une participation au bénéfice, voire au capital des firmes, pour tous leurs employés. Il faudrait de la propriété immobilière pour tout le monde. Bref, les gens devraient cesser d'être tenus comme des métèques dans la Grèce antique. Souvent, les lois appelées à protéger le menu peuple partent aujourd'hui de l'idée que personne n'est propriétaire, que personne n'est indépendant. Résultat, on construit des lois contre l'indépendance, contre la propriété. Mais en visant les gros, on tue aussi dans l'œuf les velléités des petits propriétaires ou indépendants potentiels. C'est pourquoi il est peu probable que toute une société rebrousse chemin. Sommes-nous perdus? ■

En bref

Aram Mattioli, auteur d'une thèse sur Gonzague de Reynold, vient d'éditer un livre avec divers historiens sur les intellectuels de droite, *Idéologie et politique en Suisse entre 1918 et 1939*. Voici la liste des personnes prises en considération: Hektor Ammann, Jakob Schaffner, C.G. Jung, Ernst Rüdin, Carl J. Burckhardt, Georges Oltramare, Marcel Regamey, C.F. Ramuz, Jakob Lorenz, Robert Mäder, Ernst Laur et Hans Müller, ainsi, cela va de soi, que Gonzague de Reynold et Philippe Etter.

Il y avait 550 coopératives de consommation autonomes en 1960; il n'y en a plus que 17 depuis le début de l'année. La plus petite, celle du Valais, a un chiffre d'affaires d'environ 250 millions de francs.